

## Taxe de séjour

---

<http://www.libourne-tourisme.com/votre-sejour/hebergement/taxe-de-sejour.html>

### Tarifs par nuitées et par personne

**Celle-ci est perçue sur l'ensemble de l'année et devra être versée par chaque logeur, hôtelier, propriétaire ou autre intermédiaire, tous les trimestres auprès du trésorier municipal : soit les 30 mars, 30 juin, 30 septembre, 30 décembre.**

- Hôtel de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les établissements de caractéristiques équivalentes : 1.60 EUR
- Hôtel de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les établissements de caractéristiques équivalentes : 1,10 EUR
- Hôtel de tourisme, résidences de tourisme, meublé de tourisme 2 étoiles et tous les établissements de caractéristiques équivalentes : 0.99 EUR
- Hôtel de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile et tous les établissements de caractéristiques équivalentes : 0.83 EUR
- Hôtel de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0.44 EUR
- Terrains de camping et terrain de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes : 0.61 EUR
- Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes : 0.22 EUR